

*Formation du personnel enseignant
2025-2026*

FICHE DE MISSION MENTOR(E)S DES NEO-TITULAIRES

Contexte

Dans le but de proposer aux professeur(e)s et conseillers(-ères) **principaux d'éducation** néo-titulaires un dispositif de mentorat pour la rentrée scolaire 2025, l'**EAFC** (Ecole Académique de la Formation Continue) recrute des professeur(e)s et des CPE affecté(e)s en établissements publics pour devenir mentor(e).

Le mentorat **consiste en un accompagnement transversal de proximité d'un groupe** composé en moyenne de six professeur(e)s de différentes disciplines ou CPE, affecté(e)s dans des établissements de profils variés (collèges, lycées général technologique et professionnel).

Profil recherché

Cet appel à candidature s'adresse aux personnels de l'Éducation Nationale ayant au moins quatre **années d'expérience** souhaitant s'engager dans l'**accompagnement de professeur(e)s et CPE débutant(e)s**.

Compétences professionnelles attendues des candidat(e)s :

- + **Bonne connaissance du système éducatif et du fonctionnement d'un EPLE.**
- + **Savoir faire preuve de qualité d'écoute.**
- + **Capacités d'animation de groupe, en présence et à distance.**
- + **Capacité à se positionner comme un(e) pair(e) et non comme un(e) tuteur(-ice).**

Une expérience d'accompagnement par les pairs, de tutorat, la détention du CAFFA, d'un master ou DU MEEF 4 est appréciée.

Deux journées de formation sont prévues afin d'accompagner la prise en main de la mission et l'appropriation de la posture de mentor(e).

Cadre de travail

Le/la mentor(e) **s'intègre dans le collectif des mentor(e)s académiques** et bénéficie d'un **programme de formation adapté à la conduite de sa mission.**

Le/la mentor(e) travaillera en relation avec les **corps d'inspections**, les référent(e)s académiques du dispositif et les cadres du bassin, pour recueillir les besoins de formation des mentoré(e)s et ajuster pour les prochaines **années l'offre de formation**

et ses modalités. Les mentor(e)s font connaître les difficultés éventuelles de leurs mentoré(e)s aux inspectrices référentes du dispositif.
Le/la mentor(e) peut exercer son activité à distance.

A la fin de l'année, chaque mentor(e) renseigne un état de service fait qui recense le nombre de mentoré(e)s accompagné(e)s, dresse un bilan quantitatif et qualitatif des activités conduites.

Activités

Favoriser la prise de fonction et l'installation dans l'établissement d'affectation.

Être disponible aux sollicitations individuelles des mentoré(e)s : échanges à distance ou en établissement en fonction du contexte.

Favoriser l'appropriation des outils institutionnels de communication (webmail, Ariane, iProf, Arena...) et de l'ENT.

Encourager et accompagner la co-observation entre mentoré(e)s.

Animer deux à trois fois par an le collectif de professeur(e)s mentoré(e)s autour de **problématiques partagées par le groupe et de l'analyse de pratique.**

Orienter les mentoré(e)s **dans leur choix d'inscription au PAF pour la rentrée suivante** dans la perspective de leur formation continuée.

Exemples de problématiques envisageables durant l'année de mentorat en fonction du contexte :

- > Gestion de classe
- > Relations avec les parents
- > Rédaction des bulletins
- > **Procédures d'inclusion**
- > **L'évaluation des compétences des élèves**

Rémunération

La rémunération se fait selon deux forfaits possibles selon le nombre de mentoré(e)s que vous accompagnez :

- Forfait « 1 à 3 mentoré(e)s » : 300 euros
- Forfait « 4 mentoré(e)s et plus » : 600 euros